

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE DE DEVIS POUR UNE MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DU QUAI FÉLIX FAURE

VU l'article L.2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
VU la délibération N° 101-2022 du Conseil Municipal de Pont-Audemer en date du 14 décembre 2022 portant délégations du conseil municipal au maire ou à son représentant en de vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités trritoriales,

CONSIDÉRANT la nécessité de continuer les travaux entre les aménagements existants et le raccordement avec les aménagements projetés par le département au droit du franchissement du Pont Tournant de la Risle,

Le Maire décide de signer le devis émis le 6 Juin 2025, par La société Egis Villes et Transports sis 3 rue du Four 76100 ROUEN, afin de remplir une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Quai Félix Faure, pour le compte de la Commune de Pont-Audemer.

La mission contient les éléments suivants :

Eléments de missions	Montant H.T.
Avant-Projet	7 650.00 €
Projet – Dossier de consultation des entreprises	10 500.00 €
Assistance à la passation du contrat de travaux	2 350.00 €
Visa des études d'exécution	2 5000 €
Direction de l'exécution du contrat de travaux	12 000.00 €
Assistance aux opérations de réception et pendant la période de parfait achèvement	2 000.00 €
TOTAL	37 000.00 €

Le montant total de la mission est de 37 000,00 € H.T.

Les conditions de règlement sont les suivantes :

- Le règlement des factures s'effectue en fonction de l'avancement des

Envoyé en préfecture le 07/07/2025
Reçu en préfecture le 07/07/2025
Publié le 07/07/2025
ID : 027-200077329-20250703-DEC_0194_2025-AU

Fait à Pont-Audemer, le 3 juillet 2025

Le Maire



Alexis DARMOIS

